



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

petit commerce

Question écrite n° 52998

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer attire l'attention de M. le Premier ministre sur les difficultés économiques supplémentaires et prévisibles qu'éprouvent les artisans et les commerçants des centres-villes, de l'électricité à l'électronique grand public et au multimédia, comme les marchands de fruits et légumes et autres détaillants, face aux mesures de dérégulation commerciales qui se font jour avec la publication du rapport Canivet.

L'assouplissement des demandes d'extension des grandes surfaces, la multiplication des ouvertures du dimanche, la remise en cause de la loi Galland sont autant de projets dont il est question qui inquiètent très fortement ces professionnels dont les entreprises sont présentes dans presque toutes les communes, dans tous les centres-villes. Elles forment la moitié des apprentis de France, contribuent à l'insertion professionnelle des jeunes, créent de l'emploi et sont nécessaires à la pérennisation d'une activité commerciale et sociale dans les centres. Aussi il demande s'il n'est pas absolument nécessaire d'avancer avec prudence et circonspection vers les réformes envisagées en considérant la fragilité du tissu commercial et artisanal actuel et le fait que le secteur artisanal et commercial de proximité emploie quatre fois plus d'actifs que la grande distribution, et le calendrier des réformes envisagées ne doit pas être discuté d'abord avec les organisations professionnelles concernées. - Question transmise à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, des professions libérales et de la consommation.

Texte de la réponse

M. Guy Canivet, président de la commission d'experts chargée de faire le bilan de la législation existante concernant les relations entre l'industrie et le commerce, a rendu ses conclusions le 18 octobre 2004. Établi à l'issue de l'audition de personnalités représentant les milieux socioprofessionnels concernés, ce rapport dégage un certain nombre de propositions. Sur la base des conclusions de ce rapport, un groupe de travail constitué le 23 novembre 2004 sous la présidence de M. Luc Chatel, député de la Haute-Marne, a été chargé par le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, des professions libérales et de la consommation de rechercher des solutions consensuelles de nature à améliorer les relations entre l'industrie et le commerce. Parmi les sujets étudiés par le groupe de travail figurent notamment l'analyse de la loi Galland et des conséquences qui pourraient résulter d'une remise en cause du principe de l'interdiction de la revente à perte, les éventuels assouplissements pouvant être envisagés concernant l'ouverture dominicale des commerces et le régime d'autorisation de création ou d'extension des grandes surfaces. Ce groupe de travail, constitué de parlementaires, de représentants des organisations concernées (des producteurs aux consommateurs), devrait rendre ses conclusions à la fin du mois de février 2005. En ce qui concerne les autorisations commerciales délivrées par les commissions départementales d'équipement commercial (CDEC), le rapport d'information établi par M. Alain Fouché, sénateur de la Vienne, offre des pistes de réflexion pour simplifier et améliorer le dispositif législatif et réglementaire tout en garantissant l'équilibre entre les différentes formes de commerce. Par ailleurs, la question de l'ouverture dominicale des commerces fera l'objet d'une large consultation de tous les acteurs concernés pour veiller au maintien des différentes formes de commerce, notamment en centre-ville, dans le respect des droits des salariés. À l'issue de ces travaux, le Gouvernement

veillera à ce que les adaptations éventuelles de la réglementation envisagées soient de nature à améliorer les relations entre les différents partenaires de la relation commerciale et à dynamiser la consommation.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52998

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 2004, page 9578

Réponse publiée le : 25 janvier 2005, page 827